



HONORAIRES DE NEGOCIATION

VENTES IMMEUBLES :

- En dessous de 100 000€5000€ TTC maximum
- De 100000 à 200000 euros6% TTC maximum
- De 200000 à 300000 euros5% TTC maximum
- Au delà de 300000 euros4% TTC maximum

LOCATIONS :

- Frais pour bail de location d'habitation : 1 mois de loyer HC maximum plafonné à 8 euros le m² répartis par moitié entre le bailleur et le locataire.

NB : Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 2 janvier 1970 et celles de l'article 73 du décret du 20 juillet 1972, les parties peuvent librement convenir du montant des honoraires.

Etant précisé qu'aucune rémunération ne sera exigible en absence d'opération effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties (art 6 de la loi du 2 janvier 1970)

FRAIS D'AGENCE INCLUS :

Les frais d'agence et de négociation sont inclus dans tous nos prix de vente publiés dans la presse et affichés en agence.

**Carte professionnelle n° CPI 59082018000035361
Garantie financière : GROUPAMA 110 000€ sans détention de fonds
N° SIREN : 522 017 086 00011**